

# Parution dans les Echos du 19 avril 2021



## **Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées à l'article R. 225-83 du code de commerce, relatives à l'assemblée générale mixte du 11 mai 2021**

*Avertissement : Compte-tenu des risques liés à l'épidémie de la Covid-19 et conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n°2020-418 du 10 avril 2020, et notamment à la suite du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2021 les mesures d'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées,*

*Aéroports de Paris est dans l'impossibilité de réunir physiquement ses actionnaires. En effet, les mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires et l'obligation de respecter les règles sanitaires font obstacle à la présence physique à l'assemblée générale de ses membres. Les actionnaires sont invités à se rendre régulièrement sur le site internet de la Société pour consulter les documents relatifs à l'assemblée générale.*

Le Conseil d'administration a décidé que l'assemblée générale mixte annuelle des actionnaires se tiendra, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, au siège social de la Société (au 1, rue de France, 93290 Tremblay en France), le mardi 11 mai 2021 à 15 heures, et sera retransmise en direct et dans son intégralité sur le site <https://www.groupeadp.fr> (rubrique Finance / Assemblée Générale / Assemblée générale 2021). Sa rediffusion en différé sera ensuite disponible sur le site internet de la Société, à la même adresse.

Le Conseil d'administration a désigné l'État français et la société Predica, Prévoyance, dialogue du Crédit Agricole en qualité de scrutateurs.

L'avis préalable de réunion comportant notamment l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 31 mars 2021 (bulletin n°39).

L'avis de convocation a quant à lui été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 19 avril 2021 et au journal d'annonces légales du 19 avril 2021.

Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans ce dernier avis.

En raison de la tenue à huis clos de cette assemblée générale dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire, aucune carte d'admission ne sera délivrée, aucune modification au projet de résolutions ne pourra être déposée en séance et les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à la date de réunion de l'assemblée générale.

La brochure de l'avis de convocation et les informations ou documents relatifs à l'assemblée générale, en particulier ceux visés à l'article R.22-10-23 du code de commerce, peuvent être consultés à l'adresse suivante <http://www.groupeadp.fr> (rubrique Finance / Assemblée Générale / Assemblée générale 2021), conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les documents énumérés à l'article R. 225-83 du code de commerce sont mis en ligne sur le site de la société à l'adresse ci-dessus et tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet <http://www.groupeadp.fr>, pour être informés des dernières communications.

### **AÉROPORTS DE PARIS**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 296 881 806 euros

R.C.S. Bobigny B 552 016 628 - Code ISIN : FRO010340141 - Siège social : 1 rue de France, 93290 Tremblay en France